

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE 2022 Caen, le 11 août 2022

Renforcement des restrictions dans le Calvados

Le comité « ressources en eau » regroupant les services de l'État et les acteurs concernés par la sécheresse (élus, gestionnaires de l'eau, chambres d'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, association de consommateurs, ...) s'est réuni ce jour sous la présidence du secrétaire général de la préfecture pour échanger sur l'état des lieux des ressources, les tendances à venir et les mesures à prendre pour éviter des conflits d'usages.

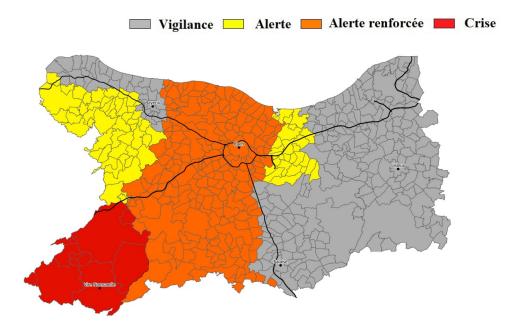
La situation hydrologique et hydrogéologique continue de se dégrader à l'ouest du département, dû à l'absence de précipitations et une humidité des sols extrêmement faibles. Les débits des cours d'eau diminuent rapidement et sont aujourd'hui à des niveaux très faibles, principalement sur le bassin versant de l'Orne.

Afin d'éviter des tensions sur l'alimentation en eau potable et de préserver les milieux aquatiques :

- le bassin versant de l'Orne est désormais placé en ALERTE RENFORCÉE;
- Le bassin versant de la Vire reste en CRISE;
- le bassin versant de la Seulles reste en ALERTE RENFORCÉE;
- les secteurs correspondant aux nappes souterraines dites du Bajocien/Bathonien et du Trias en ALERTE ;
- le reste du département en situation de vigilance.

Tél.: 02 31 30 64 00

Mél.: pref-presse@calvados.gouv.fr http://www.calvados.gouv.fr/



Compte tenu de la situation particulièrement critique sur le secteur Virois et de la dégradation des conditions hydrologiques sur l'ensemble du département, des mesures plus restrictives ont été prises :

- interdiction de laver les voitures, et les caravanes et les bateaux (sauf sanitaires),
- interdiction d'arroser les fleurs, les pelouses et autres végétaux non indispensables
- interdiction de prélever d'eau dans les cours d'eau
- arrêter les fontaines publiques et les douches de plages,
- interdiction de la pêche sur les cours d'eau de 1ere catégorie de l'ouest et centre du département
- interdiction aux gabions de prélever sur la Vire

Par solidarité départementale, nous appelons chacun à appliquer les mesures les plus restrictives afin d'économiser l'eau. Concernant les professionnels, les mesures d'interdiction varient néanmoins en fonction du bassin.

Le comité a par ailleurs acté la mise en place de batardeaux sur les prises d'eau de CANVIE ; la VIRENE SECOURS et la VIRE.

Le comité « ressources en eau » se réunira tous les mercredi, en formation plénière ou restreinte, pour évaluer la situation et graduer si besoin les mesures de restrictions. Par ailleurs, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper l'organisation des moyens en cas de rupture d'alimentation en eau potable (mise à jour de l'annexe ORSEC).

Contrôle des mesures de restrictions :

Afin de veiller au respect des restrictions des usages de l'eau, des contrôles seront organisés par les services de l'État. Toute personne ne respectant pas les mesures de restrictions s'expose à une amende d'un montant maximum de 1500€.

Un retour d'expérience sur cette crise sera organisé dès que possible pour améliorer nos dispositifs de réponses face à ce type d'évènements qui pourraient se reproduire dans les années futures.

Tél.: 02 31 30 64 00

Mél.: pref-presse@calvados.gouv.fr http://www.calvados.gouv.fr/

Pour aller plus loin :

 $\hbox{-} \underline{www.calvados.gouv.fr} \ dans \ la \ rubrique : Politiques \ publiques \ > Environnement \ > \ Eaux \ et \ milieu \ aquatique \ > \ S\'{e}cheresse$

Tél.: 02 31 30 64 00

Mél. : pref-presse@calvados.gouv.fr http://www.calvados.gouv.fr/